

PETIT GUIDE DE LA PROPRETÉ EN VILLE

Ensemble, protégeons la ville



Ce que fait la Ville pour vous !

BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE

La Ville intervient mécaniquement et manuellement le matin ou l'après-midi selon une fréquence définie pour traiter l'ensemble des 750 km de trottoirs.

COLLECTE ET ENTRETIEN DES CORBEILLES

La Ville met à disposition plus de 1800 corbeilles pour vous débarrasser de vos papiers, chewing-gum, mégots et déjections canines.

VERBALISATION

Chaque année la Ville collecte près de 650 tonnes de dépôts sauvages sur le domaine public et relève près de 500 infractions pour dépôt illicite.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

La Ville propose un service gratuit d'enlèvement de graffitis. Chaque année près de 4 000 m² de graffitis sont ainsi retirés.

ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections abandonnées sur la voie publique. Près de 184 distributeurs de canipoches sont à votre disposition à Metz.

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

La Ville propose aux écoles primaires un programme pédagogique complet visant à faire évoluer les comportements et lutter contre les incivilités.

VIABILITÉ HIVERNALE

La Ville organise le déneigement des voiries en 3 niveaux de priorités (1: voies bus et pénétrantes; 2: axes économiques et grands axes; 3: le restant du réseau).



Ce que vous faites pour protéger votre ville

Ce que vous devez faire

Respecter les horaires, lieux de présentation ou dispositions en vue de la collecte de vos déchets ou encombrants

📖 *Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du code pénal*

- Des questions sur le ramassage et le tri de vos déchets ou comment se débarrasser de vos encombrants ? Un seul numéro pour s'informer : Direction du cycle des déchets de Metz Métropole, 03 87 20 10 10 ou metzmetropole.fr

Désheerber les abords de votre habitation / propriété

📖 *Article 32 du règlement sanitaire départemental*

- Merci d'effectuer rapidement les travaux nécessaires

Élaguer les arbres / plantations / arbustes débordant sur le domaine public

📖 *Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales*

- Merci d'effectuer rapidement les travaux nécessaires

Déneiger le trottoir le long de votre habitation sur une largeur de 2 mètres

📖 *Arrêté municipal 12/02/70 et article 99 du règlement sanitaire départemental*

- Merci de dégager la neige vers le long de votre façade et assurer un salage.

Balayer les feuilles mortes et autres déchets du trottoir devant votre habitation

📖 *Article 99 du règlement sanitaire départemental*

- Merci d'effectuer rapidement l'enlèvement et l'évacuation via les filières adaptées (compostage ou déchèterie)

Procéder à l'**enlèvement des graffitis** sur votre façade

📖 *Article L132-1 du code de la construction et de l'habitation*

- Contacter Allo Mairie pour demander gratuitement l'enlèvement s'ils sont accessibles du domaine public

Ramasser les déjections de mon animal à l'aide d'un canipoche et les mettre dans une corbeille

📖 *Article R633-6 du code pénal*

- Effectuer quotidiennement ce geste citoyen

Ce que vous risquez

€ Amende jusqu'à 1500 €

⚙️ Facturation à l'enlèvement d'office par les services municipaux

€ Amende jusqu'à 450 €

⚙️ Facturation pour travaux exécutés d'office après mise en demeure

⚙️ Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

⚙️ Facturation pour travaux exécutés d'office après mise en demeure

€ Amende jusqu'à 450 €

⚙️ Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

€ Amende jusqu'à 450 €

⚙️ Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

⚙️ Facturation pour travaux exécutés d'office après mise en demeure

€ Amende : 68 €

⚙️ Facturation pour travaux exécutés d'office

Date de passage
des services :

.....



*La Ville de Metz décline
chaque année
le programme
pédagogique
« De l'école de la
propreté à l'éveil
à la citoyenneté »
afin de prévenir
les incivilités.*



Accessibles à tout public, les thématiques abordées couvrent des problématiques qui apparaissent parfois dès le plus jeune âge et que l'on retrouve inéluctablement après l'adolescence. Les outils proposés dans ce programme sont soigneusement conçus pour stimuler et favoriser l'implication dans un travail de groupe. Dans le cadre d'un projet de classe, l'enseignant peut utiliser ces contenus pour illustrer un apprentissage ou bien construire avec les enfants une action concrète (campagne d'affichage, atelier théâtre, goûter citoyen, sensibilisation à l'environnement, etc.) En parallèle, l'intervention de l'animateur pédagogique avec une approche ludique permet de capter l'attention des enfants pour les sensibiliser à ces questions.



**Enseignants et associations,
pour s'inscrire :**

metz.fr rubrique « propreté urbaine/
action pédagogique »

La gestion des déchets

Metz Métropole collecte et traite les déchets ménagers. Vous avez des questions sur le ramassage et le tri de vos déchets ?

→ **Un seul numéro pour s'informer : Direction du cycle des déchets**
03 87 20 10 10



COLLECTE DES DÉCHETS

Présentez vos bacs :

- Pour les collectes du matin, le jour même **avant 6 h** ou la veille **après 20 h**
- Pour les collectes du soir, **entre 18 h et 19 h 30***

Après la collecte, rentrez vos bacs dans les meilleurs délais

* En attendant l'évolution du mode de collecte sur le **plateau piétonnier**, merci de présenter vos sacs noirs et transparents entre 18 h et 20 h aux jours autorisés.

LES JOURS DE COLLECTE

Pour connaître vos jours de collecte, rendez-vous sur **metzmetropole.fr**, rubrique **déchets**. **Les collectes sont maintenues les jours fériés sans exception.**

▲ Il est interdit de sortir vos déchets en dehors des heures et jours autorisés ou de laisser votre bac en permanence sur la voie publique.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos déchets dans les points d'apport volontaire, accessibles 7 jours sur 7. Carte des points disponibles sur metzmetropole.fr

▲ Le dépôt de déchets au pied des conteneurs, aériens et enterrés, est **strictement interdit**. En cas de saturation, merci de le signaler au 03 87 20 10 10 ou sur metzmetropole.fr.

OBJETS ENCOMBRANTS

Enlèvement sur rendez-vous.

Inscription par téléphone au 03 87 20 10 10 (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h) ou en ligne sur metzmetropole.fr.

Pour les logements collectifs, renseignez-vous au préalable auprès de votre gestionnaire d'immeuble.

Les déchèteries

Vous avez des déchets trop volumineux ou spéciaux ? Rendez-vous à la déchèterie la plus proche.

METZ-NORD

Rue de la Houblonnière
(près de la zone des Deux Fontaines)

METZ-BORN Y

Rue de la Mouée - ZAC de la Petite Voëvre (Actipôle)

METZ-MAGNY

Rue Monceau (près du Parc du Pas-du-Loup)

AUGNY-MARLY

Rue de la Gare (le long de la RD 5)

ARS-SUR-MOSELLE

Rue Georges Clémenceau

MONTIGNY- LÈS-METZ

Rue du Haut-Rhône (entre Moselle et A31)

PELTRE

Sur la RD 155B

VERNÉVILLE

D51 (après le stade de foot, en direction d'Amanvillers)



Haganis

OBJETS CONCERNÉS

Les huiles (alimentaires, de vidange...), les déchets verts, les cendres, les déblais, décombres et gravats, les déchets bitumeux (linoléum...), les intraitables (plâtre, caoutchouc...), les déchets toxiques (piles, batteries...), les produits ou substances dangereux, corrosifs, inflammables, explosifs, les déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, ordinateur...), les cartons, la ferraille, le verre, les pneumatiques...

HORAIRES D'OUVERTURE

Un réseau de 8 déchèteries pour les particuliers et une dédiée aux professionnels. Vous trouverez 7 jours sur 7 une déchèterie du réseau ouverte (sauf jours fériés).

Horaires disponibles sur le site haganis.fr

RENSEIGNEMENTS

03 87 34 64 60

service-clients@haganis.fr



Devenez ambassadeurs de propreté

Vous souhaitez être à nos côtés pour lutter contre les incivilités? Votre rôle : sensibiliser les habitants, organiser des opérations de nettoyage, etc. Parce que nous pouvons tous devenir héros de la propreté au quotidien! Alors rejoignez-nous sur le terrain inscrivez-vous!

→ metz.fr

Une anomalie sur le domaine public!

Signalez-la sur l'appli Ville de Metz
ou en appelant Allo Mairie!

0 800 891 891

Service & appel
gratuits



**Metz labellisée
éco-propre 4^e étoile**

